

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ
Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

RAPPORT N° 42

DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL 2010 DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION

M. BELLOT indique que les services de l'Etat nous ont informés courant mai de la possibilité de déposer des demandes de subventions au titre de la DDR 2010 pour des opérations qui relèvent du règlement d'attribution correspondant.

Nous avons identifié 4 dossiers qui ont été présentés et il convient aujourd'hui de les soumettre à l'approbation du Conseil Communautaire afin d'assurer leur recevabilité.

Compte tenu des crédits disponibles au titre de ces fonds, tous ces dossiers ne peuvent être acceptés en 2010 et nous avons été amenés à établir avec les services de l'Etat un ordre de priorité.

1) Centre de collecte des agneaux : il s'agit de remplacer le centre qui existe déjà sur Oloron vétuste et inadapté aux besoins actuels des éleveurs locaux.

Le projet concerne la construction d'un bâtiment type hangar équipé de cases de déchargement, local de pesée, parc de tri, cases de contention, quai de déchargement poids lourds, d'une aire de lavage, et d'une zone de manœuvre, le tout sur un terrain situé au parc d'activités Pierre Lanneretonne appartenant à la Coopérative Agricole d'Oloron.

Le montant du projet est estimé à 405 000 €HT, comprenant l'acquisition du terrain, les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre, la voirie, l'amenée des réseaux et les travaux proprement dits y compris la clôture du terrain.

2) Extension du parc d'activités du Camou : il s'agit d'une première phase de viabilisation de terrain en continuité du parc actuel. Ces terrains sont situés sur la commune de Bidos.

Le projet concerne :

- . l'aménagement de l'accès à cette zone depuis le Parc d'activités existant
- . la desserte de cette zone par la création de 535 ml de voirie et réseaux divers permettant la viabilisation de 33 100 m² dont 26 900 m² cessibles.
- . l'installation d'un transformateur électrique
- . la gestion du pluvial de la zone par la création d'un bassin de rétention, l'installation d'un séparateur à hydrocarbures et l'évacuation vers le Gave d'Aspe

Le coût d'opération de la phase 1 est estimé à 1 185 150 €HT.

3) Pépinière d'entreprises

La société Denvers France, Cycles Lejeune située à Moumour, a été déclarée en liquidation judiciaire le 15/12/2009.

Outre le bâtiment industriel d'environ 5.000 m², la société disposait de l'autre côté de la RD936 d'un entrepôt d'environ 600 m² construit en 2005. C'est ce bâtiment qui à l'heure actuelle, est envisagé comme siège de la pépinière. Il présente plusieurs intérêts :

- o prix d'acquisition modéré : c'est le liquidateur judiciaire, Maître Legrand, qui reçoit les offres et les transmet au Tribunal de Commerce avant une éventuelle mise en vente aux enchères.
- o possibilité de réalisation de locaux supplémentaires à usage de bureaux afin d'organiser les services communs et l'accueil de la couveuse OGC sur site.
- o coût d'aménagement mesuré : Le bâtiment est récent. Son aménagement est estimé à environ 500 € le m².

Une telle opération n'atteint son objectif qu'avec de faibles niveaux de loyers permettant ainsi aux créateurs d'être réellement soutenus dans la phase la plus délicate de leur développement, c'est pour cela qu'il est recherché un maximum d'aide pour la mise en œuvre de cette opération.

Le projet concerne la création de :

- o 6 locaux de 100 m² comprenant un bureau et un espace atelier/stockage,
- o 1 espace commun en R+1 comprenant :
 - 1 accueil/secrétariat, (prise de RV, levée de courrier etc...)
 - un espace modulable qui abritera 1 coin détente, des vestiaires, documentation juridique, sociale, annuaires, salle de réunion
 - du matériel commun : matériel audio, vidéos, copieur couleur,
 - site internet.

Le coût du projet est estimé à 600 000 €HT

Par ailleurs, il est indiqué que ce dossier a fait l'objet d'une demande d'aide au titre de la convention de revitalisation SANOFI-AVENTIS.

4) ADSL Verdets – Poey

Aujourd'hui, Verdets et Poey d'Oloron qui devaient initialement être raccordées dans le cadre du programme numérique du Conseil Général ne le sont pas. Cette situation ne permet pas à la CCPO d'offrir un traitement égalitaire sur son territoire.

Une première démarche a été engagée sur le canton Oloron-Est et reprise par la CCPO sur l'ensemble du territoire. Elle a consisté à définir avec France Télécom une solution technique permettant de répondre aux attentes des habitants concernés.

Dans l'attente des résultats de cette étude, le dossier déposé en mai concerne la mise en place d'un nouveau répartiteur dont **le coût est estimé à 160 000 €HT** dont 50 % pourraient être pris en charge par France Télécom.

Parallèlement, les discussions se poursuivent avec France Télécom et le Conseil Général pour essayer de mettre en place le plus rapidement possible une solution techniquement satisfaisante et financièrement acceptable.

Il est précisé que certains de ces projets (ex. ADSL) peuvent évoluer et feront donc l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Communautaire.

Naturellement, nous solliciterons les autres partenaires habituels (Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général 64 ...).

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** les projets susvisés
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer des dossiers de demande d'aide au titre de la DDR 2010
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées de l'ensemble des partenaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY